

PROGRAMME CHEF D'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE (SSIAP3) DUREE : 216 HEURES HORS EXAMEN ET TEMPS DE DEPLACEMENT

INTITULÉ DE LA FORMATION

Chef de service de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes de niveau 3

CODE RNCP

RS5641

CODE(S) NSF

344 : Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

OBJECTIF DE FORMATION

La formation SSIAP 3 a pour objectif de permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences nécessaires pour assurer la gestion et le management d'un service de sécurité incendie en ERP et IGH.

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment
- Savoir se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie
- Analyser un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant.
- Expliquer la hiérarchie des normes
- Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments
- Appliquer les obligations réglementaires en matière de moyens de secours et plus particulièrement en matière de système de sécurité incendie.
- Appliquer les obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application.
- Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux
- Connaître et mettre à jour les documents administratifs Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport
- Gestion du personnel et des moyens du service
- Réalisation des budgets
- Savoir procéder à des achats courants Procéder à la passation de marchés
- Les contrats de maintenance des installations de sécurité Exercer la fonction d'encadrement

SECTEURS D'ACTIVITES

Le **SSIAP3** exerce ses missions au sein de sociétés de sécurité privée (entreprises prestataires répondant à des besoins chez des donneur ordre).

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Immeubles de Grande Hauteur (**IGH**)
- Immeuble de très Grande Hauteur (**ITGH**)
- Etablissement recevant du Public (**ERP**) : Grand rassemblement, manifestations culturelles, Hôtels, Sites hospitaliers, Centres commerciaux, Aéroports, gares et transports, etc.....
- Etablissement Recevant des Travailleurs (**ERT**) : Sites industriels ou tertiaires, etc....

PUBLIC VISE

- La formation **SSIAP 3** s'adresse aux personnes souhaitant accéder à des fonctions de chef de service de sécurité incendie en **ERP** (Établissements Recevant du Public) et **IGH** (Immeubles de Grande Hauteur), notamment :
- Les titulaires du SSIAP 2 en fonction ou expérimentés souhaitant évoluer vers des fonctions d'encadrement ;
- Les professionnels de la sécurité incendie justifiant des prérequis réglementaires ;
- Toute personne souhaitant exercer des responsabilités de management d'un service de sécurité incendie

PRE-REQUIS

- Diplôme de niveau IV minimum ou équivalent par validation des acquis de l'expérience (V.A.E.)
- Diplôme de qualification S.S.I.A.P.2 et justifié de 3 années d'expérience de la fonction
- AFPS ou PSC1, de moins de 2 ans **ou**
- SST ou PSE 1, en cours de validité

DUREE DE LA FORMATION

- Formation initiale : environ **216 heures** (hors examen et temps de révision)
- Alternance théorie / pratique selon planning du centre

EFFECTIF MINIMUM ET MAXIMUM :

De **5 personnes** minimum à **10 personnes** maximum en présentiel et **3 personnes** en Représentations : **Totales 13 personnes**

PROGRAMME DE LA FORMATION

OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	SAVOIRS	DUREE
1re Partie : LE FEU ET SES CONSEQUENCES	- le feu - comportement au feu - mise en œuvre des moyens d'extinction	12h
2e Partie : LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS	- matériaux de construction - études de plans - outils d'analyse	65h
3e Partie : LA REGLEMENTATION INCENDIE	- organisation générale de la réglementation - classement des bâtiments - dispositions constructives et techniques - moyens de secours - visites - notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées	70h
4e Partie : GESTION DES RISQUES	- analyse des risques - réalisation des travaux de sécurité - documents administratifs	23h
5e Partie : CONSEIL AU CHEF D'ETABLISSEMENT	- Information de la hiérarchie - Veille réglementaire	6h
6e Partie : CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SECURITE	- Les commissions de sécurité	6h
7e Partie : LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE	- organiser le service - exercer la fonction d'encadrement - notions de droit du travail - notions de droit civil et pénal	26h
8e Partie : LE BUDGET DU SERVICE SECURITE	- suivi budgétaire du service - fonction achat - fonction maintenance	8h

METHODES PEDAGOGIQUES ADAPTEES A LA FORMATION

METHODES THEORIQUES :

Ces méthodes visent à transmettre les connaissances indispensables pour comprendre le rôle et les responsabilités d'un agent SSIAP3 :

- Cours magistraux structurés
- Études des plans en respectant La rédaction d'une notice de sécurité (Ce canevas est le CLICDVECREM)
- Exercices de mise en situation des épreuves orales
- Débriefing et coaching personnalisé

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

MOYENS PEDAGOGIQUES HUMAINS

Nos intervenants (formateurs) sont qualifiés :

- D'un Diplôme SSIAP 3 et disposent des compétences en sécurité incendie
- Des Professionnels expérimentés en sécurité incendie, ERP et IGH en fonction
- Nos Intervenants sont spécialisés (secourisme, prévention incendie)

ÉVALUATIONS FORMATIVES

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués afin de mesurer leur progression.

Évaluations utilisées :

- Mesurer l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques au fur et à mesure de la formation ;
- Identifier les lacunes et les besoins de renforcement avant l'évaluation certificative ;
- Préparer les stagiaires à l'épreuve pratique (étude de plans, sujets oraux et QCM d'entraînement) ;
- Développer la capacité à encadrer une équipe SSIAP 1, SSIAP 2 et à gérer une situation d'urgence ;
- Préparer le stagiaire à la fonction de chef de service de sécurité incendie.

MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

Conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 02 mai 2005 et ses textes modificatifs

La validation de la formation d'un chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 3) repose sur **Trois épreuves organisées devant trois jurys** conformément à la réglementation.

EVALUATION S.S.I.A.P. 3				
EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
Ecrite 1	QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples)	40 minutes	Epreuve notée sur 20 Une note inférieure à 8 ne permet pas la délivrance du diplôme	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.
Ecrite 2	Elaboration d'une notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1 ^{ère} ou de 2 ^{ème} catégorie. Le rendu portera sur : - la présentation générale du projet - la nature des travaux - les incidences administratives et techniques vis à vis de la commission de sécurité. - Notice descriptive précisant : - l'incidence éventuelle sur le classement initial - la nature des aménagements et matériaux utilisés - les renseignements concernant les dégagements - les renseignements relatifs aux nouveaux équipements ou installations (SSI, désenfumage, compartimentage, locaux à risques ...)	2 h 30	Epreuve notée sur 20. Une note inférieure à 8 ne permet pas la délivrance du diplôme	Les dossiers d'élaboration de notice de sécurité seront proposés par le président du jury. Les copies devront faire l'objet d'une correction par le président du jury ou par un préventionniste recyclé. L'épreuve se déroulera avec documents.

EVALUATION S.S.I.A.P. 3 (suite)				
EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
Orale	Après un temps de préparation de 15 minutes , les 2 chefs de service sécurité, sous couvert du président, interrogent le candidat, à partir de thèmes portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité. Le président de jury peut être amené à poser une ou plusieurs questions également.	15 min	Epreuve évaluée apte / inapte	L'épreuve se déroulera avec documents. Le jury devra pouvoir apprécier la capacité du candidat à exposer de manière synthétique, à dialoguer et argumenter à partir de ses connaissances personnelles et de tout texte ou document
Remarques	Les examinateurs de l'épreuve orale seront deux chefs de service de sécurité en fonction. Le président du jury pourra soit confier la correction des copies du rapport à un préventionniste recyclé ou les corriger pendant le déroulement de l'épreuve orale. Chaque candidat réalisera l'ensemble des épreuves quelles que soient les notes obtenues Le président du jury pourra désigner une personne chargée de surveiller les épreuves écrites. Seuls 12 candidats pourront se présenter à un même examen. L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation.			
Certification	L'épreuve orale doit conclure l'examen. Le QCM et l'élaboration de la notice technique de sécurité peuvent se dérouler dans n'importe quel ordre. Pour les épreuves écrites, la moyenne inférieure à 12 entraîne l'ajournement du candidat. Le candidat conserve pendant un an après la date de l'examen initial le bénéfice d'une note supérieure ou égale à 8. Le candidat conserve pendant un an après la date de l'examen initial le bénéfice de l'aptitude à l'épreuve orale. Le candidat peut pendant cette période repasser la ou les épreuves sans suivre de nouveau la formation. Dans ce cas, le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10, et la moyenne des notes obtenues doit être supérieure ou égale à 12. Après cette période le candidat doit suivre une formation complète avant de se représenter à un examen.			

LE TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES SONT LES SUIVANTS :

- Chef de service de sécurité incendie en ERP et IGH
- Responsable Unique de sécurité
- Chef d'exploitation
- Responsable de site (sécurité)
- Chargé de sécurité
- Mandataire en IGH

FICHE(S) ROME DE RATTACHEMENT

- Sécurité et surveillance privées **K2503**

MODALITES D'INSERTIONS :

- **Accompagnement post-formation personnalisé** : nous vous aidons à rédiger un CV percutant, à vous préparer aux entretiens et à accéder à des offres d'emploi exclusives grâce à notre **groupe WhatsApp** dédié avec nos entreprises partenaires

MOYENS TECHNIQUES

Salle de formation

- Salle équipée pouvant accueillir les stagiaires
- Ordinateur et vidéoprojecteur
- Tableau blanc ou paperboard
- Supports pédagogiques (diaporama, livrets stagiaires)

Matériel de sécurité incendie

Pour les démonstrations et exercices pratiques :

- Poste centrale de sécurité équipé
- Extincteurs auxiliaire et permanente en coupe pédagogiques (eau, CO₂, poudre)
- Robinets d'incendie armés (RIA) alimenté a eau
- Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture.
- Système de sécurité incendie (SSI) catégorie A équipé de voyants et d'alarme avec temporisation

* Détecteurs automatiques d'incendie (DAI)

* Déclencheurs manuels (DM)

*Dispositif Actionné de sécurité DAS (Porte coupe-feu, Clapet Coupe-Feu et Volet désenfumage) équipé de son système de déclenchement

- Blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES)
- QUIZBOX d'entraînement pour le QCM avant l'examen
- Interphone
- Générateur de Fumé non toxique
- Contrôleur de ronde et les pointeaux installés dans tous le centre de formation.
- DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé)

Matériel pour exercices pratiques

- Bac à feu écologique **pour manipulation des extincteurs**
- Radio, téléphone urbain et ligne Directe (factice) d'intervention
- Plan d'évacuation et plans d'intervention

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

- Main courante **papier et Electronique**
- Différents documents (Permis de feu, classeurs de consigne, Registre de sécurité, Registre de badge, Registre de clés...)
- Matériel de secourisme conformes au code du travail

MODALITES DE FINANCEMENT (Nous contacter)

Plusieurs dispositifs de financement peuvent être mobilisés selon la situation du candidat : financement personnel, France Travail, prise en charge par l'entreprise ou utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF).

- Téléphone : +33 7 66 32 45 44 /
- Site web : <https://www.ifps-formation.fr>
- Email : contact@ifps-formation.fr

LIEU DE FORMATION

Adresse IFPS Formation : 10 avenue Réaumur – 92140 CLAMART France (Bâtiment ACOMO PARC 1^{er} étage)

ACCES

En transport en commun

Depuis Paris (ex. Porte de Châtillon – 14^e arr.)

- Prendre le **Métro ligne 13** direction **Châtillon – Montrouge**
- Descendre à la station **Châtillon – Montrouge**
- Prendre le **Tramway T6** direction **Viroflay-Rive Droite**
- Descendre à l'arrêt **Soleil Levant / Mail de la Plaine**
- Marcher **5 minutes** jusqu'au **10 avenue Réaumur**

Depuis Clamart centre

- Bus 194 ou 195 → arrêt **Soleil Levant / Avenue Réaumur**
- À pied : environ **5 minutes** jusqu'au centre

ACCESSIBILITE

- Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE**, téléphone : **07 61 73 20 10**
- Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (Physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public

